



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 53444

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les inquiétudes exprimées par les retraités non salariés agricoles. Ces ayants droit représentent une tranche de la population de deux millions de personnes. Des plans de revalorisation pour les chefs d'exploitation, les conjoints et les aides familiaux ont été mis en place. Cependant, un million de non-salariés de l'agriculture n'a jamais bénéficié de valorisation. Cette situation est très difficile tant sur le plan social que professionnel. En effet, leurs prestations sociales restent en-deçà du seuil qui leur permettrait de vivre dignement de leur retraite. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de la situation des retraites agricoles et s'attache à les revaloriser. Les premières mesures concernant les retraites de base ont été prises en 1994, de nouvelles dispositions ayant été financées en 2002, 2003 et 2004. Globalement, pour une carrière complète, les pensions de base auront été revalorisées de 43 % pour les chefs d'exploitation, 80 % pour les personnes veuves, 93 % pour les conjoints et aides familiaux. Ainsi, pour une carrière complète, les chefs d'exploitation et les personnes veuves perçoivent une retraite au moins égale au montant du minimum vieillesse accordé à une personne seule (7 194 euros en valeur 2005). Les conjoints, ainsi que les aides familiaux, bénéficient, pour une carrière complète, d'une retraite équivalente au montant du minimum vieillesse différentiel attribué au second membre du ménage (5 711,38 euros en valeur 2005). Cependant, sensible aux difficultés de certains retraités, le ministre chargé de l'agriculture a réuni, en 2004, un groupe de travail afin d'identifier des dispositions susceptibles d'améliorer leur situation. Différents scénarios, étalés dans le temps, ont été étudiés. Ces réflexions devront être approfondies en tenant compte de la contrainte budgétaire. Des progrès sont toujours souhaitables en matière de protection sociale, mais ils doivent être financés dans le respect des grands équilibres économiques de notre pays, et cela ne peut se faire que progressivement.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53444

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9828

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1316